

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 25 MAI 2012 à 20 H 30

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : MM. GORSE Jacques, BOURRE Lionel, CAUSSANEL Vincent, CAVALIE Sylvain, MAGNE Gérard, ROUQUETTE Lydie, SALAÛN Cyril, SEGALA Michèle, TRIVIAUX Patrick.

**Absents** : MM. FAU C. (pouvoir à L. Bourré), PONS S. (pouvoir à G. Magné)

**Secrétaire** : M. Gérard MAGNE

\*\*\*\*\*

## 1) **Adoption du procès verbal de la précédente réunion**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## 2) **Opération de Réhabilitation groupée des Installations d'Assainissement non collectif**

Lors de la réalisation du diagnostic des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune par le SPANC du Parc naturel régional des Causses du Quercy, il a été constaté qu'un certain nombre de ces assainissements étaient très critiques.

Pour remédier à cette situation, la municipalité a étudié la possibilité de réaliser un assainissement collectif. Il est apparu que compte tenu de l'évolution du contexte technique et financier, la solution de l'assainissement non collectif serait la plus appropriée.

C'est pourquoi la commune a sollicité le SPANC du PNRCQ et le SYDED afin d'étudier la possibilité d'une opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif.

Cette démarche consisterait à faire réaliser les travaux simultanément chez les usagers volontaires. Ainsi, pour les installations éligibles, les propriétaires pourraient bénéficier du soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ou à défaut, d'une baisse des prix liée au volume de commande.

Une réunion publique d'information ayant fait ressortir un certain nombre de personnes intéressées par ce projet, le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé :

- décide d'abandonner la solution de l'assainissement collectif prévu sur le bourg
- de procéder à la révision du zonage de l'assainissement de la commune et de réaliser une nouvelle enquête publique
- de lancer une opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif
- de valider la proposition d'intervention et d'assistance technique du SYDED à la révision du zonage de l'assainissement, pour un coût de 2 200 € HT.
- de solliciter les financements nécessaires auprès du Conseil Général du Lot et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

### **3) Travaux de Voirie pour 2012**

Chemins communaux : Il a été décidé le regoudronnage du chemin de *Combe Rouge*. Deux autres devis seront demandés pour ces travaux.

Les chemins communaux seront suivis dans leur ensemble pour réaliser du point à temps où cela est nécessaire.

Chemins ruraux :

- Chemin d'*Escazals* : la municipalité se rapprochera de la commune de Durbans afin d'améliorer l'accès à partir de la RD14 sur le chemin conduisant à l'aérodrome.
- Chemin de la *Placerelle* : il a été convenu de ne pas procéder à la démolition du mur, mais d'aménager les deux points qui posent problème quant à la largeur du passage.
- Chemin de *Combe de Prats* : il sera procédé à la mise en place de caniveaux pour absorber l'écoulement de l'eau.

### **4) Adhésion à l'Association Transhumance Entre Vallée du Lot et Volcan Cantalien**

Le départ de la Transhumance des brebis vers les estives du Lioran dans le Cantal aura lieu sur la commune d'Espédaillac le dimanche 03 juin prochain et fera l'objet d'une manifestation événementielle sur tout son parcours.

Pour la mise en œuvre de l'organisation et de la promotion de cet événement, une association s'est créée et souhaite recueillir l'adhésion de l'ensemble des communes participantes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour cette adhésion et pour le versement de la cotisation de 100 €. De son côté, la Communauté de Communes Vallée et Causse a décidé de verser une participation de 200 € aux communes « étapes » du canton.

### **5) Convention de Répartition des Frais de Fonctionnement de l'Ecole de Livernon**

19 enfants ont fréquenté l'école primaire et maternelle de Livernon durant l'année scolaire 2011/2012. La participation des communes aux frais de fonctionnement a été fixée par délibération du Conseil Municipal de Livernon à 900 € par élève, ce qui représente une participation de 17 100 € pour la commune d'Espédaillac.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et autorise le Maire à signer la convention de répartition de ces charges de fonctionnement.

Les crédits prévus au budget de l'exercice 2012 étant insuffisants, le Conseil Municipal décide de procéder au virement de crédits nécessaire.

### **6) Aménagement du Presbytère**

Suite aux contacts avec un architecte, Lot Habitat et Polygone, le Conseil Municipal a décidé

- de solliciter un architecte afin d'établir un projet global d'aménagement du presbytère comportant 2 logements
- de ne réaliser probablement qu'un seul logement sur 2 niveaux dans un premier temps, sur une partie du bâtiment
- de ne pas vendre le terrain situé à l'arrière de la grange, considérant que ce terrain peut constituer une dépendance et servir d'accès à cette grange.

## 7) Dissimulation des Réseaux (Convention réseau téléphonique)

Une convention doit être conclue entre la Fédération départementale d'Electricité, France Télécom et la commune pour la dissimulation des réseaux téléphoniques réalisés sur la 1<sup>ère</sup> tranche, afin de préciser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et la répartition des coûts des travaux. Le Conseil Municipal souhaite au préalable obtenir des précisions quant au montant des travaux de dissimulation du réseau téléphonique qui n'étaient pas prévus au départ.

## 8) L'Oustal – Eté 2012

Il est proposé de renouveler en 2012 les actions d'animations touristiques à l'*Oustal* pendant la période estivale, avec l'appui d'un stagiaire.

Melle Hélène LANDRY, qui prépare un BTS Tourisme, a proposé sa candidature afin de réaliser un stage dans le cadre de sa formation. Le stage aura lieu pendant une période de 8 semaines du 09 juillet au 03 septembre 2012.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour l'accueil de cette étudiante. Il lui sera alloué une indemnité de 1 200 € pour la durée du stage.

## Questions diverses

► Transport Scolaire pour Figeac : L'attention des élus a été attirée par des parents d'élève dont les enfants sont appelés à être scolarisés à Figeac (ou le sont déjà). Ceux-ci souhaiteraient que le circuit de ramassage puisse être modifié avec un passage à Espédaillac.

Cette demande paraît d'autant plus justifiée que dans les années à venir, le nombre d'élèves scolarisés sur Figeac est appelé à augmenter (la commune d'Espédaillac comptera à la rentrée prochaine une vingtaine d'élèves scolarisés à Livernon dont la plupart sont appelés à terme à rejoindre Figeac). Il en est de même pour certains élèves de Quissac qui souhaiteraient bénéficier d'un point de ramassage sur Espédaillac.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adresser une requête commune avec la municipalité de Quissac, au Président du Conseil Général du Lot.

► Dépenses imprévues : Le montant des crédits inscrits au budget de l'exercice 2012 au chapitre « dépenses imprévues » de la section d'investissement dépassant le seuil de 7.5 % des dépenses réelles d'investissement, il convient de modifier ce montant. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au virement de crédits correspondant.

► Subventions : une subvention de 5 000 € a été octroyée à la commune par le Ministère de l'intérieur, dans le cadre de l'enveloppe parlementaire, pour la réalisation de l'extension du cimetière.

La subvention régionale attribuée pour la réfection du puits cazelle de la mairie a été prorogée, les travaux n'ayant pu être commencés dans les délais impartis.

► Manœuvres Militaires : Des manœuvres militaires se dérouleront dans le Lot du 06 au 11 juillet 2012. Une partie des exercices pourra avoir lieu sur le territoire de la commune.

► Obligation d'Elagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique : Un courrier de la Préfecture a été reçu pour rappeler les obligations des propriétaires riverains d'élaguer les branches pouvant porter atteinte à l'intégrité du réseau téléphonique.

En effet, de nombreux dysfonctionnements du téléphone proviennent de ce problème qui joue également sur la qualité du service. (*Nota* : France Télécom n'est plus soumis à la servitude d'élitage).

► Exploitation de la Carrière : La DDT du Lot a informé la commune de la demande d'autorisation pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation de la carrière présentée par la SAS CARRIERES du BASSIN de BRIVE. Ce dossier sera soumis prochainement à la consultation du public.

\*\*\*\*\*